

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT
REUNION DE L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

lundi 9 décembre 2019
mardi 10 décembre
mercredi 11 décembre

N° DU RAPPORT	TITRE DU RAPPORT	PAGE
B - COMMISSION DES FINANCES ET DES MARCHÉS PUBLICS, ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RELATIONS EXTÉRIEURES		
AD/091219/B/16	Décision Modificative n°4 de l'exercice 2019	2



Délibération n°AD/091219/B/16

L'assemblée départementale,
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier du 9 décembre 2019 au 11 décembre 2019
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

Objet : Décision Modificative n°4 de l'exercice 2019

Rapporteur : Monsieur Kléber Mesquida

Le Président ayant constaté le quorum,
Vu le rapport n° AD/091219/B/16 du Président à l'assemblée départementale,

Le Conseil départemental décide de voter la décision modificative n°4 de l'exercice 2019 présentée ce jour en séance et de voter en conséquence les transferts de crédits suivants afin de pouvoir générer la paie du mois de décembre à la suite de divers problèmes intervenus sur le logiciel Grand Angle.
Ainsi, concernant :

I- Le Budget Principal:

Le budget principal est modifié par la prise en charge d'un transfert de crédit entre plusieurs chapitres budgétaires de la section de fonctionnement d'un montant total de **3 072 487 €** comme suit :

Natana 1071 (chapitre 012) = + 2 932 770 €

Natana 658 (chapitre 65) = + 139 717 €

Natana 1078 (chapitre 016) = - 2 298 746 €

Natana 1079 (chapitre 017) = - 773 741 €

Cette modification provient d'un rééquilibrage entre chapitres budgétaires pour clore l'année 2019.
L'équilibre global du budget n'est pas affecté par cette modification.

Le budget principal du Département de l'exercice 2019 est définitivement arrêté au terme de l'examen du rapport qui a été examiné en séance de l'Assemblée départementale.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil départemental décide à l'unanimité de voter un montant de **0 €** en dépenses et en recettes.

Réceptionné par la préfecture le : 11 décembre 2019
Publié et certifié exécutoire le : 11 décembre 2019
Certificat de télétransmission : 034-223400011-20191211-264093-DE-1-1



Avis de mise à disposition du public Du Recueil des Actes Administratifs

Direction générale des services
Mission Pilotage Stratégique
Service de l'Assemblée

Conformément aux articles L.3131-1 et R.3131-1 code général des collectivités territoriales,

Le recueil des actes administratifs n°35 – 1^{ère} partie (décision modificative n°4 de l'exercice 2019) relatif à la séance publique qui s'est tenue les 9, 10 et 11 décembre 2019 est mis à la disposition du public à compter de ce jour.

Il peut être consulté au Service de l'Assemblée. (Bâtiment JK, bureau n°1603).

Affiché sur le panneau d'annonces officielles
du Conseil départemental

Le 11 DEC. 2019

Signé,
Pour le Président et par délégation

Marc Lugand, chargé de mission
pour le pilotage stratégique